



L'IREQUOIS

Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ

Ah relève, relève relève, ah relève relève...

R&D ➤ Appel à l'Actionnaire Unique

Avec ce numéro arrive le terme de mes élucubrations dans L'IREQUOIS, ce trimestriel qui raconte les hauts et les bas de la vie de l'Institut de Recherche de Hydro-Québec (IREQ) depuis plus de 10 ans. Je salue bien bas Johanne, Charles, Sophie et Georges, mes collaborateurs remplis de détermination et d'entrain durant toutes ces années. À chaque édition, motivés par le désir de témoigner de la réalité des difficultés dans lesquelles se meut l'IREQ, impossible d'oublier le joyeux rituel de préparation de ce périodique inclassable qui nous a donné quelques sueurs, plus d'un fou rire et beaucoup de satisfactions. Merci au SPSSI d'avoir eu la sagesse de financer ce journal en faisant confiance, simplement, au comité de rédaction. Cela aura rapporté, je crois.

Car l'IREQUOIS compte. Il compte car il est lu. Il est lu à Hydro-Québec et au gouvernement, chez l'Actionnaire et les députés intéressés par le domaine de l'énergie. Le PDG en reçoit une copie. Et il la lit pour noter le pouls de la communauté scientifique. Car l'IREQ c'est une source de fierté pour les Québécois, et donc, forcément, une donnée importante à gérer pour le PDG.

Mais voilà, j'ai décidé de céder ma place au sein du comité de rédaction, car à l'IREQUOIS, comme à l'IREQ, la continuité passe par la relève. Oh rassurez-vous, je commettrai bien quelque opinion à l'occasion, mais je me dois d'être conséquent, relève il doit y avoir. Il en faut pour durer. Tout le monde à l'IREQ sait cela.

Une place au comité de rédaction de l'IREQUOIS, c'est une place de rêve par les temps qui courent. Une place d'où il est possible d'expliquer, de proposer, de provoquer parfois, et de dire, toujours. Une place qui vient avec la liberté de parole. On aimerait trouver l'équivalent de cette liberté

dans les postes associés à la communauté scientifique de l'IREQ. Des postes trop souvent coincés par l'inertie des pouvoirs décisionnels, par des processus administratifs lourds et des procédures d'autorisation pénibles. Des postes qui réduisent la communauté scientifique de l'IREQ à une sorte de monnaie de troc pour gestionnaires en mal de bonis. La liberté de parole et le pouvoir d'explorer sont essentiels à l'activité d'innovation, mais on les a cadennés derrière les dogmes financiers et comptables absurdes qui paralysent la culture scientifique à HQ. Pourtant il est si facile de couper les cadenas. Pourquoi ne pas leur préférer des règles de fonctionnement constructives et simplement respectueuses des exigences d'une activité scientifique dynamique produisant une R&D de qualité. On se prend à rêver d'un IREQ qui serait construit sur une culture scientifique digne de ce nom. Le site web du laboratoire RISO au Danemark est pour moi l'exemple d'un cadre scientifique qui pourrait inspirer la Direction à cet égard (www.risoe.dk/risoe2.htm).

Considérant la question de la relève, bien malin qui peut dire avec certitude ce que sera le rayonnement de l'institution que sera l'IREQ d'ici 10 ans. On ne trouve rien de particulièrement rassurant là-dessus dans la dernière entente de principe signée entre le SPSSI et la Direction en juillet dernier. Hormis des énoncés creux, on n'y trouve rien de précis qui parle du remplacement des expertises qui partiront dans les prochains trois ans, rien sur la création de postes permanents de chercheurs ou de techniciens qui permettraient d'attirer le meilleur des ressources de la relève scientifique et technologique des universités du Québec ou d'ailleurs. Nous avons tous frais à la mémoire les comportements déviants de la

gestion qui a cherché par tous les moyens à se soustraire à la règle des deux ans de temporariat donnant lieu à la permanetisation du titulaire (en vigueur dans la convention de 2000). Il aura fallu un grief du SPSSI et l'intervention percutante d'un arbitre du tribunal du travail en juin dernier lui ordonnant de respecter ses engagements contractuels avec le SPSSI pour qu'HQ reconnaisse enfin ses abus de digestion. Huit chercheurs temporaires ont, à ce jour, retrouvé le statut qui leur avait été refusé par une administration arrogante. Lorsque, dans la nouvelle entente de principe, on concède à la Direction un délai de cinq ans de temporariat avant la conversion à un poste permanent, comment ne pas songer aux impacts délétères que l'usage prioritaire de cette clause de précarité par la direction pourrait avoir sur les capacités scientifiques de l'institution d'ici 7 ans. Le signal de 5 ans de temporariat plutôt que 2 ainsi proposé aux futurs diplômés des études supérieures traduit fort mal la prétention de l'entreprise de chercher à «augmenter sa capacité de R&D pour assurer son leadership». Pour ma part, je crois que cela refroidira le sens de l'engagement et le dynamisme des futurs chercheurs qu'HQ prétend rechercher pour assurer la continuité de sa mission d'innovation. «L'excellence (du bilan) dans la précarité» pourrait être le slogan du club des actionnaires de Wal-Mart, mais de la part d'une entreprise comme HQ, qui règne en monarque du secteur électrique au Québec, il ne peut s'agir que d'une mauvaise blague vis-à-vis de son mandat de R&D.

Bien sûr, me direz-vous, la création de nouveaux postes permanents n'a pas été exclue de la récente entente de principe. C'est strictement vrai, et peut-être vaut-il la peine de tenter ce beau risque, car en

voir suite... Ah relève

Les bénéfiques et retombées économiques de l'éolien : privé vs public?

Un article intitulé «Hydro-Québec se livre pieds et poings liés au privé» signé par M. Gabriel Ste-Marie, un jeune économiste de la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, est paru la veille de la St-Jean-Baptiste 2005. C'est sans doute à l'atmosphère tonitruante de la fête nationale qu'il doit d'être passé totalement inaperçu de toute la presse. Pour le bénéfice de tous, l'IREQUOIS a obtenu la permission de l'Aut'journal (slogan : avec une apostrophe, pour apostropher) de reproduire intégralement cet article intéressant et visiblement bien documenté qui soulève plusieurs questions de fond et apporte quelques chiffres fort distrayants sur le dossier éolien.

Alors que le ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, M. Pierre Corbeil, a publié dans la Gazette Officielle du Québec, le 10 août dernier, son projet de règlement intitulé «second bloc d'énergie éolienne» (vol 137, #32, pp4427-4428), l'analyse de M. Ste-Marie soulève des questions pertinentes sur les retombées de ce nouveau bloc de 2000 MW (1000 MW dans l'article reproduit ici, puisque le chiffre de 2000 MW était évidemment inconnu le 23 juin 2005). Le décret gouvernemental concernant ce second bloc est attendu dans les prochaines semaines puisque le «projet de règlement prévoit également que le distributeur d'électricité doit procéder au plus tard le 31 octobre 2005 à l'appel d'offres de ce bloc d'énergie.» La future politique de l'énergie du Québec, fort attendue elle aussi, n'a pas encore pu se pencher sur les conditions de mise en œuvre de l'éolien, et tous se demandent si l'oeuf sortira avant la poule. À tout événement, le ministre invite dans son projet de règlement toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler sur son projet, à les faire parvenir par écrit avant le 23 septembre à minuit à M. Mario Bouchard, sous-ministre associé à l'Énergie et aux Mines.

Parmi les considérations faisant partie du projet de règlement, on lit que le gouvernement pourra «exiger sans compensation, au terme des contrats signés (NDLR : avec les promoteurs retenus suite à un appel d'offres par le Distributeur), la cession, en sa faveur des installations». Nous annoncerait-on une nationalisation des centrales éoliennes en 2025? Si oui, pourquoi ne nationaliserait-on pas le vent tout de suite comme on l'a fait pour l'eau en demandant à HQ d'agir comme maître d'œuvre? Certains se souviendront que c'était là la toute première recommandation «éolienne» du rapport unanime de la Table de consultation du débat public sur l'énergie de 1996, en page 74.

Hydro-Québec se livre pieds et poings liés au privé

L'Aut'journal no. 241 — 23 juin 2005 — Gabriel Sainte-Marie

Dans La Presse du 3 mai dernier, le nouveau PDG d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, affirme qu'«le vise haut et ambitieuse de faire d'Hydro-Québec la référence mondiale en matière d'intégration de l'éolien au réseau de distribution de l'électricité.» L'implantation de parcs éoliens est une bonne nouvelle du point de vue environnemental d'autant plus que le coût de cette forme d'énergie devient de plus en plus intéressant.

Toutefois, Hydro-Québec commet une grave bêtise en livrant la nouvelle filière à l'entreprise privée. Hydro-Québec se prive d'une expertise qui lui permettrait d'occuper un rôle de premier plan dans cette filière stratégique, comme elle l'a fait avec les grands barrages. Encore plus choquant, notre société d'État a la capacité d'opérer les éoliennes à un moindre coût que l'entreprise privée.

La technologie entourant les éoliennes est en plein essor. Au cours des quinze dernières années, le coût de l'éolien a été réduit de moitié. Les spécialistes affirment que ces coûts continueront à diminuer au moins au même rythme jusqu'en 2012, rendant la filière incontournable. Cette diminution de coût et les préoccupations environnementales grandissantes, comme le respect du protocole de Kyoto, expliquent l'engouement pour l'éolien. En 1992, la puissance totale des éoliennes était de 2500 mégawatts (MW), contre 40 000 MW en 2003.

Le Québec regorge de sites propices pour les éoliennes. Les meilleurs d'entre eux se retrouvent principalement sur la Côte-Nord et en Gaspésie. Autre avantage, les vents soufflent plus fort l'hiver, saison durant laquelle notre demande d'énergie est la plus élevée.

En 2002, le gouvernement a demandé à Hydro-Québec d'implanter un bloc de 1000 MW de puissance éolienne en Gaspésie. La société d'État a opté pour un appel d'offres aux entreprises privées, prétextant son manque d'expertise en la matière. Deux entreprises ont décroché des contrats. La première firme, Cartier Wind Energy, construira six parcs totalisant 740 MW. Elle est détenue à 50% par Trans-

Canada Corporation, une entreprise privée albertaine qui s'intéresse principalement aux pipelines et aux centrales thermiques. C'est cette entreprise qui construit et opérera la centrale thermique de Bécancour. Les fonds de placement Innergex II détient 30% des actions de Cartier Wind Energy. Innergex II possède des mini-centrales au fil de l'eau en Ontario et au Québec. Les autres 20% d'actions sont détenues par Renewable Energy Systems Canada Development, elle-même filiale de RES USA. Cette firme américaine est la seule à détenir une expertise dans la filière éolienne.

La seconde entreprise retenue pour construire deux parcs totalisant 250 MW est la torontoise Northland Power Inc. et son fonds de placement. Northland est spécialisée dans la distribution de gaz naturel et détient des centrales thermiques.

Il est navrant de constater que les contrats furent attribués à des intérêts privés étrangers et à des firmes se spécialisant dans le gaz, le thermique et les mini-centrales, qui ne s'intéressent aucunement à la protection de l'environnement. Mis à part RES USA dont la filiale canadienne est actionnaire minoritaire de Cartier Wind Energy, ces entreprises n'ont pas d'expérience dans la filière éolienne. Elles affirment utiliser ce projet de 1000MW pour développer leur expertise, ce qu'Hydro-Québec aurait pu faire autant qu'elles!

De plus, le tarif chargé par ces firmes est trop élevé. En tenant compte des augmentations annuelles, le contrat stipule qu'Hydro-Québec leur versera une moyenne de 8,35¢ par kilowattheure (¢/kWh). À titre indicatif, le coût moyen de production d'Hydro-Québec est de 1,9¢/kWh. Le projet de Toulouostuc revient à 4¢/kWh, et celui d'Eastmain à 5¢/kWh. Les nouveaux projets coûtent plus cher, les meilleurs sites étant déjà utilisés.

Le projet de 1000 MW d'énergie éolienne n'est pas du tout compétitif, et il l'est encore moins lorsqu'on inclut les coûts pour le transport et l'équilibrage. Hydro-Québec construit de nouvelles installations pour transporter l'électricité éolienne à partir de la Gaspésie. Il y a également des coûts pour intégrer la production éolienne

au reste de sa production. C'est l'équilibrage. Ceci donne un coût moyen total de 10,92 ¢/kWh.

On pourrait penser qu'il s'agit là du prix à payer pour avoir une énergie propre. Il s'agit plutôt du prix à payer pour développer l'expertise des firmes privées que sont TransCanada, Innergex, Renewable Energy Systems et Northland Power. Ces tarifs sont inacceptables. Par exemple, l'entreprise 3Ci de Saint-Bruno, qui possède deux parcs à Murdochville, vend sa production à Hydro-Québec à un coût moyen d'environ 6,5 ¢/kWh. Ce coût inclut les augmentations annuelles.

Par ailleurs, nous avons calculé que si le projet de 1000 MW était réalisé par Hydro-Québec, notre société d'État aurait été en mesure de produire l'électricité éolienne à un coût de 5,6 ¢/kWh, tout en bénéficiant d'un taux de rendement annuel de 15% sur le projet. C'est 33% moins cher. Cette importante différence de prix s'explique par six facteurs.

Avant tout, même si un taux de rendement de 15% est très élevé et intéresse tout capitaliste, il est inférieur à celui que réaliseront les entreprises privées. Deuxièmement, en soumissionnant pour des petits parcs d'environ 100 MW de façon indépendante, les firmes ont un faible pouvoir de négociation auprès du fournisseur d'éoliennes General Electric. À partir des transactions observées en Europe, nous avons calculé que si le 1000 MW avait été acheté en un seul bloc, il aurait été possible de l'obtenir du fournisseur pour un prix d'au moins 12,8% moins cher.

Troisièmement, les cotes de crédit de notre société d'État sont meilleures que celles des firmes retenues, diminuant le coût du financement du projet. Quatrièmement, les placements où Cartier Wind Energy et Northland ont installé leurs parcs d'éoliennes n'offrent pas les meilleurs vents en Gaspésie. Ceci est tout à fait inacceptable et va à l'encontre de la logique d'utiliser les meilleurs sites disponibles en premier.

Hydro-Québec a également une part de responsabilités dans l'explication des prix déraisonnables des contrats. Le gouvernement fédéral verse une subvention de 1 ¢/kWh durant les dix premières années d'exploitation d'un parc éolien. La société d'État a choisi de s'accaparer 75% de cette subvention, faisant aug-

menter le prix de l'éolien. De plus, le Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI) (l'IREQ étant le centre de recherche d'Hydro-Québec) affirme que le coût d'équilibrage chargé par Hydro-Québec ne devrait pas dépasser 0,1 ¢/kWh alors qu'il s'établit à 0,9 ¢/kWh. Hydro a retenu le coût d'équilibrage le plus élevé sur la planète alors que l'arrimage entre l'éolien et l'hydroélectricité est au contraire le plus faible au monde. Ces pratiques ne changent rien aux bénéfices d'Hydro-Québec puisqu'elle vend l'électricité à des tarifs qui ne sont pas en relation avec le prix de l'éolien.

Pour toutes ces raisons, Hydro-Québec a la capacité de produire de l'énergie à partir d'éoliennes à un coût de 5,6 ¢/kWh plutôt que 8,35 ¢/kWh pour le privé. Lorsqu'on inclut les frais de transport et d'équilibrage, ces coûts s'élevaient à 7,38 ¢/kWh pour notre société d'État contre 10,92 ¢/kWh pour le privé.

La population du Québec se fait complètement voler par des entreprises privées étrangères. Le gouvernement lancera un second appel d'offres pour l'installation de 1000 MW supplémentaires d'énergie éolienne à l'automne prochain. Par respect pour les Québécoises et Québécois, Hydro-Québec doit construire et opérer ce second projet de 1000 MW. La filière éolienne sera incontournable d'ici peu. Dans toute l'Amérique, c'est le Québec qui encourage le plus cette filière. Il devrait aller de soi que ces efforts soient utilisés de façon stratégique et servent à nous développer une expertise. Or, ce n'est même pas le cas. Nous finançons une expertise étrangère dans ce secteur stratégique et ne bénéficions même pas de faibles tarifs en contrepartie.

De plus, Hydro-Québec doit conserver son caractère monopolistique sur l'électricité produite au Québec. Le monopole d'État est le type d'entreprise le mieux approprié au secteur de l'électricité. Cette structure d'entreprise publique nous permet de bénéficier d'importantes économies d'échelles en plus de se répartir collectivement les profits.

Il revient donc à Hydro-Québec de développer la filière éolienne au Québec. L'Alberta a son secteur pétrolier, l'Ontario son secteur automobile, le Québec doit consolider son expertise dans l'énergie renouvelable et devenir le leader dans l'éolien en Amérique.

Le 16 juin dernier, dans le cadre d'une rencontre du Conseil québécois des professionnels et cadres (CQPC), j'assistais à une conférence donnée par Gregor Murray, professeur à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal et directeur du Centre de recherche inter-universitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Sa conférence portait sur le nécessaire renouvellement des organisations et des pratiques syndicales dans un monde du travail en mutation.

Dans une étude menée par lui et son collègue Christian Lésèque, ils ont identifié trois principaux problèmes auxquels les syndicats sont actuellement confrontés. Le premier est d'assurer une relève. Cette faiblesse de l'engagement syndical s'explique en partie, du moins chez les professionnels, par la difficulté d'allier l'implication syndicale au cheminement de carrière et pose donc un défi de taille aux organisations syndicales qui les représentent. Le second problème cerné est celui de l'identité collective c'est-à-dire comment mobiliser les membres autour de projets communs. Finalement, ils ciblaient également la cohésion interne soit le difficile arbitrage auquel font face les syndicats pour tenter de réconcilier les intérêts variés, et parfois divergents, des membres afin d'éviter les divisions.

Mais il y a tout de même de l'espoir selon ces chercheurs en autant que les syndicats soient prêts à revoir leurs sources de pouvoir afin de les renouveler. Ils ont développé un triangle stratégique composé de trois sources de pouvoir sur lesquelles devrait reposer le renouvellement de l'action syndicale. Ces sources de pouvoir sont la **capacité stratégique** ou la capacité d'agir comme un syndicat de proposition; le degré de **solidarité interne** observable par la vitalité de sa vie démocratique et la **solidarité externe** laquelle réferé à l'établissement d'un réseau d'alliances pertinentes avec d'autres associations syndicales, communautaires et citoyennes. Les syndicats ne doivent pas strictement agir comme des organisations de promotion et de défense des droits des travailleurs mais plutôt tendre à se définir comme des mouvements sociaux.

Dans leur document intitulé *Le pouvoir syndical dans l'économie mondiale; clés de lecture pour un renouveau*, Murray et Lésèque suggèrent que la capacité stratégique renvoie à l'habileté pour un syndicat d'élaborer et de transmettre son propre agenda, lequel doit refléter les préoccupations de ses membres. Ils ajoutent : «C'est ressource de pouvoir concerne donc particulièrement la capacité stratégique des leaders à élaborer et prioriser des projets, développer des stratégies pour les atteindre et les communiquer efficacement.» C'est ce qu'ils appellent un syndicalisme de proposition évitant ainsi aux syndicats de se replier dans un mode réactif. Les profondes mutations du monde du travail accentuent l'importance pour les syndicats

¹ Le CQPC est un regroupement de syndicats indépendants, dont le SPSI, représentant des professionnels et cadres.

² www.ires-fr.org/files/publications/revue/revueires.htm No 41, 2003/1

suite... Ah relève

définitive, au-delà d'une convention, reste toujours les problèmes récurrents du financement et de la relève, qui relèvent tous deux du droit de gestion. On aura beau se créer le chignon sur à qui la faute de tout ce merdier, il n'empêche que, dans les vagues de décroissance des effectifs et de croissance des bénéficiaires sur lesquels HQ surfe depuis 10 ans, la pérennité de l'IREQ est actuellement menacée par la précarité. En R&D, ces 10 ans de gestion strictement comptable, donc aveugle, ont fait des dommages très lourds par endroits.

Non, personne n'est tombé encore. Bien sûr, la question de la dotation de la relève en R&D est une prérogative de la gestion. Mais cette question de la relève interpelle minimalement le PDG et certainement le président du conseil d'administration, M. Caillé, qui connaît déjà très bien les dossiers des études supérieures et de la mission de R&D de l'IREQ. La question de l'IREQ appelle avec urgence maintenant l'Actionnaire dont on n'entend pas assez la position dans un domaine d'intervention scientifique aussi stratégique que l'électricité pour la société québécoise.

La relève en R&D a des exigences spécifiques. Vous me permettez de souligner qu'avec tout ce vent qui se lève au Québec, la relève des travailleurs du vent et les retombées économiques que cela aura au Québec devraient inspirer un engagement de long terme envers l'IREQ, car sa mission de R&D aura joué un rôle déterminant dans cette appropriation technologique au Québec. Grâce à la qualité de ses emplois scientifiques, l'IREQ a permis de maintenir la filière éolienne sur l'échiquier québécois durant une longue phase d'incubation qui a eu à ses heures l'apparence d'un vaste désert. Que serait-il advenu si la précarité d'emploi des scientifiques proposée aujourd'hui avait tué le bébé avant terme. Quelle occasion manquée. Ce qui me turlupine en fait, c'est que d'autres technologies énergétiques aussi stratégiques que l'éolien, technologies qui pourraient faire bénéficier le Québec de leurs retombées dans l'avenir pourraient bien ne jamais voir le jour. L'importance d'une culture scientifique forte dans le secteur public de l'énergie reste donc à garantir. Cette garantie passe par une offre ferme et agressive d'emplois de qualité. La dernière lettre d'entente ne dit rien (ne peut rien dire en fait) de cette volonté de la Direction. Et l'on sait trop bien que les scientifiques du SPSI ont

«bénéficié» depuis deux ans de la part de la Direction d'un traitement de faveur qui s'est illustré par l'usage de méthodes qu'on associe généralement au harcèlement et à l'intimidation. Que les 200 scientifiques (1% des 20000 employés syndiqués d'HQ) servent de souffredouleur à la Direction d'une Société d'État comme l'IREQ, cela ne peut exister sans une intention certaine de la Direction.

La question de la relève ne se règlera pas dans le cadre d'une convention collective, car le droit de gestion permet clairement des abus de pouvoir. La question de la relève en R&D relève d'une culture à la haute direction, donc d'une volonté politique affirmée de l'Actionnaire. J'ai vraiment hâte d'entendre l'Actionnaire manifester cette volonté politique envers l'innovation technologique du secteur de l'énergie et ordonner à sa Société d'État un plan de consolidation de la R&D au cœur duquel la communauté scientifique retrouverait sa place et son financement comme outils incontournables de l'innovation. Les défis futurs du monde de l'électricité sont énormes, le Québec est bien placé pour les maîtriser, et l'IREQ est certainement une force qui donne au Québec de nets avantages sur le reste du continent à cet égard. Il faudrait en jouer avec plus d'inspiration.

Peut-être le temps est-il venu, dans cette période où on cherche à s'entendre sur les principes, de retrouver les sources de ce qui avait présidé à la création de l'IREQ. Peut-être le temps est-il venu d'organiser pour l'Actionnaire une visite de l'IREQ et une rencontre avec le personnel de la communauté scientifique de l'IREQ pour débattre de l'étrange principe de précarité d'emploi scientifique comme instrument d'excellence. À une entreprise qui s'est vue confier, elle, depuis longtemps, après la dure bataille de la nationalisation du secteur, le privilège de la pérennité du marché de l'électricité au Québec, il est essentiel d'imposer une obligation de performance technologique qui demeure la seule garantie des abonnés que l'entreprise exerce en leur nom les choix technologiques, économiques et environnementaux les plus avantageux pour le Québec. L'IREQ est un outil important d'HQ à cet égard.

M. Charest, considérez que votre visite à l'IREQ est devenue nécessaire.

Au plaisir d'échanger avec vous.

BERNARD SAULNIER
Chercheur

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 3014, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
tél: (450) 449-9630 fax: (450) 449-9631
courriel: secretariat@spsi.qc.ca
<http://www.spsi.qc.ca>

COMITÉ DE RÉDACTION
Georges Gaba, chercheur
Bernard Saulnier, chercheur
Johanne Laperrière, conseillère syndicale

d'offrir des alternatives innovatrices et convaincantes.

Les deux auteurs identifient la solidarité interne comme un des piliers d'une organisation syndicale forte et la démocratie comme le principal levier pour l'atteindre. La capacité du syndicat à élaborer et à modifier l'agenda, première source de pouvoir abordée précédemment, est tributaire du dialogue démocratique existant parmi les adhérents. «La solidarité interne réfère bien sûr à la participation des membres à la vie de leur syndicat, mais elle implique également un certain nombre d'éléments structurels internes comme la présence de délégués syndicaux dans le milieu de travail, l'existence de moyens de communication entre les membres, les délégués et les dirigeants, les libérations en temps et en ressources aux fins des activités syndicales et l'existence de programmes d'éducation portant sur différentes dimensions de la vie syndicale.» La présence de mécanismes de consultation, une culture favorisant les échanges entre les membres et les dirigeants syndicaux et un travail de formation sont des facteurs contribuant à une plus grande solidarité interne.

La constitution d'un solide réseau d'alliances avec d'autres acteurs syndicaux et de la communauté peut s'avérer un atout majeur en cette ère marquée par l'abondance de l'information et la vélocité de sa diffusion, où les changements surviennent rapidement et nécessitent des réponses tout aussi rapides. Murray et Lévesque soumettent que «dans un contexte de mondialisation, l'échange d'informations, d'expertises, d'expériences, de pratiques et de politiques entre les syndicats et, plus largement, au sein du mouvement syndical représente un enjeu crucial pour le renouveau syndical.»

Pour en connaître davantage sur le sujet, je vous invite à consulter le site Web du CRIMP³. Lancé en février 2005, ce site s'inscrit dans les suites d'un colloque international sur le renouveau syndical organisé au mois de novembre 2004 par ce centre de recherche.

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale
³ www.crimp.org/renouveauysyndical.html

DESIGN GRAPHIQUE

Guylaine Hardy Design

IMPRESSION

Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans l'Irrequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2005

Pour un plus grand rayonnement

La version intégrale de ce bulletin, format «pdf», se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique «Journal L'IREQUOIS» figurant en marge.

